



Mairie de Caujac
1 rue de l'église
31190 – CAUJAC

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira salle des mariages à la Mairie

Le vendredi 20 mars 2026 à 20h30 - Session ordinaire

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du maire (art. L2121-10)
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints (art. L2122-8, al. 2)
4. Charte de l'élu local
5. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 2 février 2026
6. Délégations du conseil municipal au maire
7. Délégations aux adjoints
8. Désignation du/des délégué(s) au SDEHG
9. Désignation du/des délégué(s) au SPEHA
10. Désignation du/des délégué(s) au Syndicat du Rieutarel
11. Désignation du/des délégué(s) au SIASC
12. Désignation du/des délégué(s) au SIAHBVA
13. Désignation du/des délégué(s) à l'AIFP
14. Désignation du/des délégué(s) à HGE
15. Désignation du/des délégué(s) du correspondant défense
16. Désignation du/des délégué(s) du correspondant sécurité routière
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

→ Tous sujets complémentaires proposés par un membre du Conseil Municipal devront être transmis à la Mairie 3 jours avant la date prévue.

Caujac, le 16 mars 2026

Le Maire,



Emilie FREYCHE.